

Le projet éducatif engage tous les membres de la communauté éducative.

Les parents s'engagent :

- A respecter et à faire respecter par leurs enfants le projet éducatif, le projet pastoral et le règlement intérieur de l'école (cf site internet – dossier de rentrée 2019-2020)
- A collaborer avec les enseignants et la direction dans un climat de confiance et de respect des rôles de chacun, et à participer dans la mesure du possible à la vie de l'école.

Je soussigné :

Responsable légal de

Nom :	Prénom :	Classe :
Nom :	Prénom :	Classe :
Nom :	Prénom :	Classe :
Nom :	Prénom :	Classe :

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement de l'école Sainte Jeanne d'Arc financier pour l'année scolaire 2019-2020, les accepte, et m'engage à les respecter.

Je m'engage notamment à honorer la totalité des sommes facturées par l'OGEC, la scolarité, la contribution familiale, la restauration, les cotisations associatives et les frais annexes.

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

A Le

*Si vous le souhaitez,*

*Contribution volontaire (don) :*

Chèque à établir à l'ordre de la FONDATION SAINT MATTHIEU (Association d'Entraide des établissements d'enseignement privé) qui établira des reçus fiscaux aux donateurs.